

FORMULAIRE Avis de projet

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet	
Nom : Hydro-Québec	
Adresse municipale : 75, boul. René-Lévesque Ouest, 20 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1A4	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique	
Numéro de téléphone : 514 289-2211, p. 5669	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : bouchard.claudine.h@hydroquebec.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8811141181	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO) Nouveau poste à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la MRC de Montcalm
2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Article 10 al.1(2) de la Partie II de l'Annexe 1 du <i>Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets</i> ; construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV, y compris toute ligne de transport d'électricité de même tension.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation
<p>Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).</p> <p>Hydro-Québec propose de construire un nouveau poste stratégique à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la MRC de Montcalm. Ce nouveau poste de transport, d'une capacité de 1100 MW, serait raccordé à des lignes de transport à 735 kV (circuits 7103 et 7016) et à 120 kV (circuits 1404 et 1405) existantes, ce qui permettrait d'en maximiser l'utilisation. Il comprendrait des équipements de transformation, de sectionnement et de compensation.</p>
<p>Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).</p>
2.4 Objectifs et justification du projet
<p>Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.</p> <p>La région de Lanaudière connaît un taux d'accroissement annuel de sa population marqué depuis plusieurs années. Plus récemment, le télétravail, le déploiement de la fibre optique, le potentiel du secteur des serres ainsi que l'électrification de l'économie contribuent à l'augmentation de la demande en électricité.</p> <p>L'alimentation électrique du nord et du centre de la région de Lanaudière provient essentiellement du poste de Lanaudière à 315-120 kV, situé à Joliette. Ce poste source, d'une capacité d'environ 900 MW, assure l'alimentation de plusieurs postes et lignes à 120 kV répartis sur le territoire.</p> <p>Le poste de Lanaudière et plusieurs installations de transport à 120 kV et à 315 kV ont atteint ou atteindront prochainement la limite de leur capacité. À court terme, Hydro-Québec devra augmenter la capacité de son réseau de transport d'électricité afin de sécuriser l'approvisionnement actuel en électricité des Lanaudois et de continuer à soutenir le développement de la région.</p>
2.5 Activités connexes
<p>Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.</p> <p>Hydro-Québec pourrait devoir procéder à certains travaux préparatoires et connexes de manière à mettre en service le nouveau poste stratégique à 735-120 kV dans la région de Lanaudière selon l'échéancier du projet. Notamment, des travaux mineurs sont prévus dans les postes existants reliés au nouveau poste.</p>

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités
<p>Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) : Municipalité de Sainte-Julienne</p>
<p>Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet : MRC de Montcalm</p>
<p>Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) : Les grandes affectations territoriales du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm incluses dans le site visé par le projet (secteur d'implantation projeté) sont les affectations forestière et de protection.</p>
<p>Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :</p> <p>Point central ou début du projet : Latitude : 46,015349 Longitude : -73,732995</p>

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Pour l'implantation du nouveau poste à 735-120 kV, Hydro-Québec cherchait un emplacement le plus près possible du réseau principal à 735 kV et du réseau régional à 120 kV, de manière à limiter l'ajout de nouvelles lignes sur le territoire.

Le secteur d'implantation projeté recoupe entièrement des terres de tenure privée, à l'exception d'une partie de lot de tenure publique sur lequel se trouve le poste de transformation électrique Magnan. Outre sa partie nord, où l'on retrouve une emprise de lignes de transport d'électricité, le secteur d'implantation est essentiellement boisé. Selon les bases de données consultées, quelques milieux humides et des petits cours d'eau permanents et intermittents sont présents dans le boisé. Le secteur d'implantation fait partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie de Rawdon.

Le secteur d'implantation ne comprend aucun bâtiment. On retrouve toutefois quelques résidences à proximité de celui-ci et, un peu plus loin, deux terrains de camping.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Avant-projet : 2021-2024

Autorisations gouvernementales : 2024-2025

Construction : 2026-2029

Mise en service : 2028-2029

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Vous trouverez la carte de localisation du projet en annexe du présent avis.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Au cours des derniers mois, Hydro-Québec a initié une consultation préalable des élus et des gestionnaires provinciaux, régionaux et municipaux afin d'échanger sur les besoins en électricité dans la région et recueillir les commentaires et suggestions à l'égard du projet et des activités de consultation à prévoir. Jusqu'à maintenant, les élus et les gestionnaires rencontrés comprennent la raison d'être du projet pour soutenir les besoins en énergie actuels et futurs des Lanaudois. Ces derniers apprécient que l'utilisation des lignes de transport existantes pour raccorder ce nouveau poste soit privilégiée pour limiter les impacts dans le milieu d'accueil.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Dans chaque nouveau projet, Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du public ayant pour objectifs d'informer, de consulter et de recueillir les préoccupations et les avis de l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet. Les informations recueillies et les demandes formulées par le milieu nous permettront d'améliorer le projet et de définir les mesures d'atténuation appropriées. La démarche proposée comporte les étapes suivantes :

PRÉSENTATION DU PROJET (hiver 2022-2023)

Hydro-Québec souhaite échanger avec les citoyens sur la raison d'être du projet. À cette étape, les limites de capacité d'alimentation du réseau de transport d'électricité qui dessert actuellement la région de Lanaudière ainsi que les bénéfices d'un nouveau poste à 735-120 kV pour soutenir le développement économique de la région seront présentés. Différentes activités et outils de communication seront proposés afin de rejoindre le plus grand nombre de gens, tels que : une rencontre d'information de type portes ouvertes, des rencontres en personne et virtuelles afin d'échanger avec les diverses parties prenantes ainsi qu'un formulaire Web afin de recueillir les commentaires. Les principaux aspects du projet qui seront présentés à cette étape sont :

- La raison d'être du projet;
- La zone d'étude et le secteur d'implantation projeté;
- La démarche de participation du public déployée;
- Les autorisations requises pour le projet;
- L'échéancier de réalisation.

CONSULTATION SUR LE PROJET (printemps 2023)

À cette étape, Hydro-Québec consultera l'ensemble des publics concernés en vue de recueillir leurs commentaires ainsi que leurs propositions d'optimisation. Différentes activités et outils de communication seront proposés pour favoriser le dialogue et susciter la participation de la communauté à l'élaboration du projet de moindre impact. Les principaux aspects du projet qui seront présentés à cette étape sont entre autres :

- L'emplacement préliminaire du poste;
- Les caractéristiques techniques préliminaires du poste;
- Le processus de consultation déployé;
- Le programme de mise en valeur intégrée;
- Les prochaines étapes.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

PRÉSENTATION DU PROJET OPTIMISÉ (Automne 2023)

À la lumière des avis et des commentaires qui auront été recueillis à l'étape précédente, Hydro-Québec proposera à nouveau des tribunes et des outils de communication diversifiés aux différents publics concernés et intéressés par le projet en vue de présenter le projet optimisé et bonifié (solution retenue). Les activités de communication qui seront déployées viseront à présenter :

- L'emplacement de poste retenu;
- Les caractéristiques techniques du poste;
- Les améliorations apportées au projet initial;
- Les mesures d'atténuation envisagées;
- Les autorisations gouvernementales à venir;
- L'échéancier de construction et de mise en service.

Tout au long de sa démarche de participation du public, Hydro-Québec s'assurera de demeurer accessible et disponible auprès de l'ensemble des publics concernés par son projet en vue de répondre aux besoins d'information des parties prenantes, de recueillir leurs préoccupations et leurs avis et pour solliciter leur collaboration à l'élaboration du meilleur projet possible pour la région de Lanaudière.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

À l'amorce des études, les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- le déboisement pour la construction du poste et les empiètements permanents et temporaires sur les milieux humides;
- le maintien de la qualité de vie des riverains, autant lors de la phase construction que lors de la phase exploitation;
- l'intégration visuelle des nouveaux équipements.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants :

Milieu physique :

- risque de contamination des sols et de l'eau en cas de déversement accidentel lors de la réalisation des travaux de construction;

Milieu biologique :

- perte de végétation / couvert forestier;
- pertes permanentes et temporaires de milieux humides;

Milieu humain :

- perturbation de la qualité de vie des riverains, principalement lors des travaux (circulation, bruit, poussière, etc.);
- modification du paysage.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre essentiellement par l'utilisation de machinerie de chantier lors des travaux.

Toutes les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DECLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique, Hydro-Québec

Signature



Date

9 janvier 2023

